



Nous sommes vigilants !

Charte pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité

Conférence de presse du vendredi 25.11.2011 à Berne

Statement

Thomas Michel, membre du comité Suisse de AvenirSocial

- Le texte parlé fait foi -

AvenirSocial soutient la charte pour la prévention des abus

AvenirSocial, Travail social Suisse, qui représente les employé-e-s du secteur social soutient la charte commune pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité. Cette charte est un pas important.

AvenirSocial s'inscrit dans les principes de cette charte tout en insistant sur l'importance à donner à la prévention. Un engagement responsable et efficace de la part des institutions est indispensable. Tout le personnel doit être qualifié, soit disposer d'une formation professionnelle suffisante pour assumer la fonction qui lui est attribuée. La formation continue du personnel doit être encouragée et faire partie du quotidien – ce qui n'est malheureusement pas aujourd'hui encore suffisamment établi. Ces formations doivent être suivies et données par des centres de formation reconnus tout en étant qualifiantes. Le code de déontologie du travail social suisse doit être un instrument largement employé. Les professionnel-le-s doivent disposer de temps pour intégrer les aspects éthiques de leur travail, en référence à leur code. Toute maltraitance contient aussi des causes structurelles. Ainsi, dans les institutions, parallèlement au recrutement et au développement des compétences du personnel, des adaptations structurelles relatives aux conditions cadres et la mise en œuvre de processus participatifs dans les domaines du développement de l'offre et de la qualité sont nécessaires. Les questions relatives au pouvoir ou à l'impuissance ne doivent pas être traitées uniquement sur l'aspect des usagers, mais aussi en lien avec le personnel, les instances de directions – jusqu'aux membres bénévoles des comités – et les conseils de fondation. Les questions d'éthique et de déontologie ne peuvent pas être simplement déléguées à la base.

AvenirSocial soutient toute démarche qui puisse améliorer la qualité de l'accompagnement auprès de résident-e-s des établissements socio-éducatifs. Cette qualité doit viser le bien-être des personnes et favoriser leur autonomie. L'intégrité est un droit qui doit être défendu.

Les employé-e-s sont prêts à prendre leurs responsabilités si les institutions leur permettent une participation active pour ce qui concerne le développement de conditions cadres, dans le sens de la qualité et de l'éthique de l'accompagnement. AvenirSocial s'engage pour qu'après la publication de cette charte, il y ait des pas qui soient franchis quant à garantir et à encourager la protection de la personne et le développement des conditions cadres nécessaires à ces éléments.

Berne, le 25 novembre 2011

Pour tout complément d'information:

Thomas Michel, membre du comité Suisse, 079 670 42 66
Olivier Grand, secrétaire général, 079 830 54 10,
o.grand@avenirsocial.ch